



FLASH INFO
Paris, le 20 décembre 2007

Prolongation de la durée de prise en charge du vaccin antigrippal jusqu'au 31 janvier 2008

L'Assurance Maladie prolonge d'un mois la durée de validité des bons de prise en charge du vaccin antigrippal.

La campagne de vaccination contre la grippe concerne environ **10 millions de personnes qui peuvent bénéficier de la prise en charge à 100% du vaccin jusqu'au 31 janvier 2008.**

L'Assurance Maladie prend en charge à 100% le vaccin antigrippal pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que celles atteintes de certaines maladies chroniques chez lesquelles **la vaccination représente aujourd'hui le meilleur bouclier contre la grippe et ses complications.**

Situation épidémiologique au 19 décembre 2007

Les données de surveillance épidémiologique de la grippe recueillies depuis octobre 2007 par le réseau des GROG (Groupes Régionaux d'Observation de la Grippe) montrent que des virus grippaux circulent dans tout l'hexagone. Cette présence du virus grippal n'entraîne pas, pour l'instant, de phénomène épidémique. En revanche, l'activité grippale peut s'intensifier à tout moment et l'épidémie saisonnière se déclarer bientôt. La vaccination antigrippale ne doit plus être retardée.

L'Assurance Maladie en quelques chiffres...

L'Assurance Maladie garantit l'accès aux soins à 54 millions d'assurés. C'est l'assureur social de 4 personnes sur 5. Plus de 75 % des dépenses de santé sont financées par l'Assurance Maladie : en 2006, les dépenses engagées se chiffrent à plus de 110 milliards d'euros..

Contacts presse / Ketchum

Isabelle PETIT / 01 53 32 55 59 / isabelle.petit@ketchum.fr

Stéphanie TRAJIN / 01 53 32 56 79 / stephanie.trajin@ketchum.fr

Informations disponibles sur www.vaccinationgrippe.fr